

N°45

Objet :

**SIGNATURE D'ACCORDS-
CADRES A BONS DE
COMMANDE, AYANT POUR
OBJETS DES TRAVAUX SUR
ESPACES EXTERIEURS**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

2 OCTOBRE 2024

Date de la Convocation :

26 SEPTEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

26 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 2 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Gharib NAJI	pouvoir à	Jean-Paul DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Jean-Marc JUSTINE
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 04

Membres absents : 05

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2024

N°45

OBJET : SIGNATURE D'ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE, AYANT POUR OBJETS DES TRAVAUX SUR ESPACES EXTERIEURS

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le budget communal ;
VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/09/2024

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des prestations d'entretien sur la voirie et les espaces verts de la Ville,

Considérant que le marché n°202011 arrive à terme le 12 janvier 2025 et qu'à ce titre il convient de relancer une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution des futurs marchés publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Article 1^{er} : APPROUVE les caractéristiques suivantes du besoin à satisfaire :

- Le marché a pour objet de la réalisation de travaux de création ou de rénovation des espaces extérieurs comme l'aménagement paysager, l'aménagement urbain ou des travaux de voirie et réseaux divers.
- Le montant prévisionnel du marché est estimé à 3.200.000 € HT sur 4 ans. Il sera d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une procédure adaptée ouverte (MAPA) dans les conditions prévues aux articles L. 2123-1 et R 2123-1 3° du Code de la commande publique en vue de la dévolution du marché et, en cas de procédure infructueuse, à relancer une nouvelle procédure de même nature ou de marché négocié.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que tout document concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit accord-cadre ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, avec la ou les entreprises qui seront déclarées attributaires du marché.

Article 4 : PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

Fait et délibéré à Achères, le 2 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc BONORE



Deliberation publiée le :

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20241002-045DEL24-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.